

69833 SAINT PRIEST CEDEX 9

Urssaf Franche-Comté

Recours auprès d'une juridiction Employeur

U00L-191023-204771-003172-171-99-002072-0057137



SAS RENOV ECO 3 RUE DES ENTREPRENEURS 70000 VAIVRE ET MONTOILLE



Nous contacter Depuis votre espace en ligne urssaf.fr Par téléphone au 39 57

de 9 h à 17 h (service gratuit + prix appel)

Références

TSA 41037

N° Siret : 808 805 584 00063 N° Compte : 437 1840147654 Référence interne : W053HUFK335

ECOLE VALENTIN, le 18 octobre 2023

Objet : votre recours devant le tribunal judiciaire - pôle social

Mesdames, Messieurs,

Par courrier en date du 6 octobre 2023, vous avez saisi le tribunal judiciaire - pôle social de vesoul en opposition à la contrainte du 3 octobre 2023, d'un montant de 6 640,00 €.

En raison de l'impossibilité pour notre organisme de communiquer l'accusé de réception de la mise en demeure du 28/06/2023, une nouvelle mise en demeure vous sera prochainement adressée en lettre recommandée avec accusé de réception. Si vous entendez la contester, vous pourrez saisir la commission de recours amiable dans le délai de deux mois à compter de sa réception.

En conséquence, l'Urssaf Franche-Comté prend en charge les frais engagés au titre de la signification de contrainte et se désiste de sa demande visant à valider ladite contrainte devant le tribunal judiciaire - pôle social.

L'Urssaf est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

M. PELLETIER, Conseillère Urssaf



Je reste informé!

Tous les mois, recevez l'actualité adaptée à vos besoins dans la lettre d'information "A vos côtés". Abonnez-vous sur <u>www.urssaf.fr/lettres-info</u>.

L'Urssaf collecte et traite vos données personnelles strictement nécessaires à l'exécution de ses missions d'intérêt public. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, consultez la politique de confidentialité : www.urssaf.fr/confidentialite